

6.5

Interdictions

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Sofame Technologies Inc.

Interdit à Sofame Technologies Inc. et à ses porteurs de titres, aux courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels audités, son rapport de gestion annuel et ses attestations annuelles de l'exercice terminé le 30 septembre 2014 ainsi que son rapport financier intermédiaire, son rapport de gestion intermédiaire et ses attestations intermédiaires de la période terminée le 31 décembre 2014 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 30 mars 2015.

Décision n°: 2015-FIIC-0056

6.5.2 Révocations d'interdiction

Sofame Technologies Inc.

Révoque la décision d'interdiction 2015-FIIC-0029, prononcée le 13 février 2015, limitée à Sham Ahmed, Aline Bélanger, Brian Dillon, John Gocek, Luc Mandeville, Robert Ian Presser et Fahim Samaha d'effectuer, directement ou indirectement, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de Sofame Technologies Inc. parce qu'une interdiction d'opérations sur valeurs visant Sofame Technologies Inc. et ses porteurs de titres, les courtiers et leurs représentants, ainsi que toute autre personne est prononcée à la date de la présente décision.

La révocation est prononcée le 30 mars 2015.

Décision n°: 2015-FIIC-0057